



Infolettre N°66 - 24 février 2022
[Le nouveau plan Covid-Stop-Ensemble 2022](#)



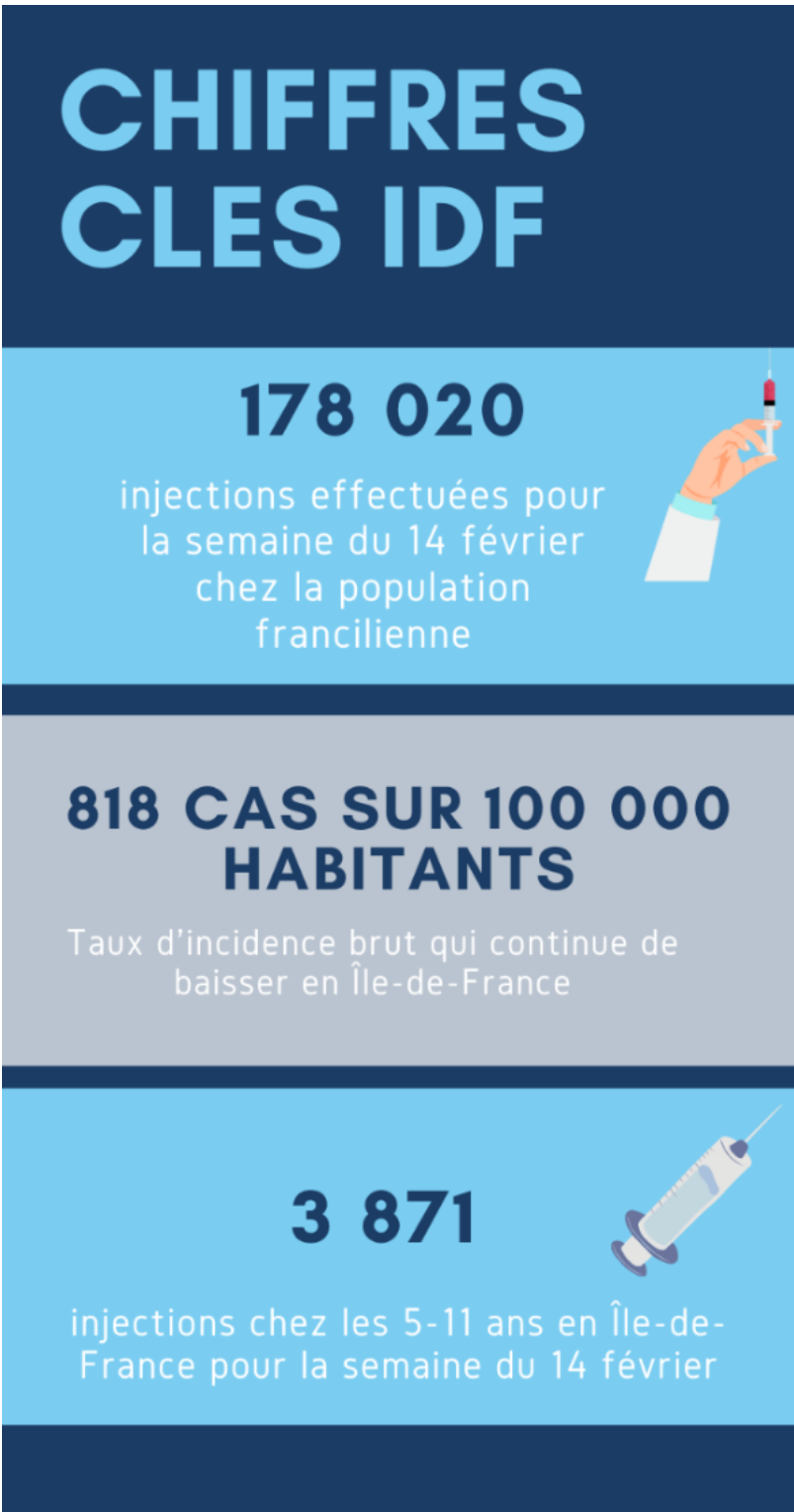
Avec ce numéro, nous devinons quelques-unes des difficultés que nous allons devoir affronter dans les mois qui viennent...

Nous allons devoir accompagner nos concitoyens dans la réduction progressive des mesures de prévention du COVID ; mais une réduction raisonnée, calée sur les données épidémiologiques : ni un abandon ni une fin. Nous allons donc devoir expliquer, clarifier. Nous allons donc aussi devoir gérer de nouvelles difficultés avec les systèmes d'information, peut-être. Et de nouveaux questionnements, de nouveaux débats. Affronter ces interrogations qui changent, ces complexités nouvelles, c'est la condition pour que la sortie de la crise sanitaire se fasse dans des conditions sûres pour chacun. C'est la condition pour que les efforts accomplis jusqu'ici arrivent à leur terme.

Nous allons aussi devoir continuer à convaincre de la vaccination : de trop nombreux voisins sont encore hésitants. Et nous allons devoir enregistrer, quelque part, que tout ce que nous avons appris pourra peut-être nous être utile dans quelques mois.

Mais, on n'a cessé de se le redire, désormais nous savons mieux faire. Nous savons mieux écouter les interrogations, mieux prendre en compte les avis différents, mieux comprendre la réalité des quartiers. Nous avons progressé ensemble, durant ces deux années, mais surtout nous savons que nous ne continuerons à progresser qu'encore ensemble.

Luc Ginot
Directeur de la Santé Publique



Actualité

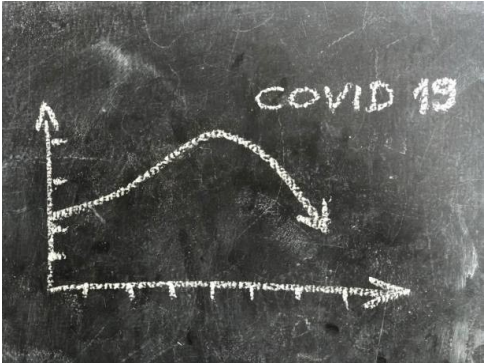
Les allègements du protocole sanitaire qui s'appliqueront à partir du 28 février 2022 :

- Le **port du masque** ne sera plus obligatoire dans les lieux clos soumis au passe vaccinal (restaurants, cafés, cinémas, théâtres, musées...). Le port du masque en intérieur sera maintenu dans les transports en commun (bus, trains, avions...) et les lieux clos non soumis au passe vaccinal (hôpitaux, administrations, services publics, magasins, bureaux...).

Rappel : depuis le 2 février 2022, le port du masque n'est plus exigé en extérieur, mais il reste préconisé en cas de grand rassemblement de personnes.

- Un allègement du protocole de test pour les personnes ayant été en contact avec une personne positive au Covid

Une personne cas contact ne devra réaliser qu'un seul test (autotest, test RT-PCR ou antigénique) à J2, soit deux jours après avoir été informée qu'elle a été en contact avec une personne testée positive, au lieu de trois tests (à J0, J2 et J4) actuellement. Dans le cas d'un autotest positif, la personne devra faire un test RT-PCR ou antigénique de confirmation. Les règles relatives à l'isolement demeurent inchangées.



Bon à savoir : mon pass n'est plus actif au 15 février, que dois-je faire pour le récupérer ?

* **1ère situation** : j'ai un schéma initial monodose (1 injection + 1 infection où 1 infection + 1 injection) et une dose de rappel avant le 1er février.

--> Je dois alors me rendre sur le site Ameli : attestation-vaccin.ameli.fr afin de télécharger la nouvelle attestation que je dois ensuite scanner dans l'application « Tous Anti Covid ».

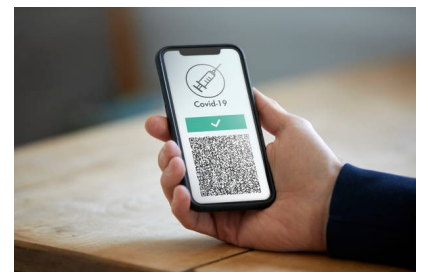
Il sera mentionné sur l'attestation « 2/1 ».

* **2nde situation** : j'ai un schéma initial (monodose ou deux doses) et une infection plus de 3 mois après la dernière injection :

--> Si j'ai contracté la Covid-19 **avant le 15 février**, je dois me rendre sur « **Tous Anti Covid** » dans l'onglet « **Pass +** » afin de faire une fusion des deux certificats (certificat de vaccination + certificat de rétablissement).

A compter du 15 mars, les professionnels de santé pourront faire la manipulation si les usagers n'ont pas « Tous Anti Covid »

--> Si j'ai contracté la Covid-19 **après le 15 février** : les professionnels de santé peuvent établir directement un certificat de rétablissement sans durée de fin en rentrant le passe vaccinal dans le SIDEV.



Prendre date : la semaine européenne de la vaccination

Cette année, la **Semaine Européenne de la Vaccination** (SEV), initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), se tiendra du 25 avril au 1er mai 2022 en France.

L'objectif de cette semaine est d'**accroître la couverture vaccinale** à tous les âges de la vie :

- En rappelant à la population que **la vaccination est la meilleure des protections** contre certaines maladies infectieuses ;

- Et en sensibilisant à l'efficacité de la vaccination pour un bénéfice individuel et collectif.

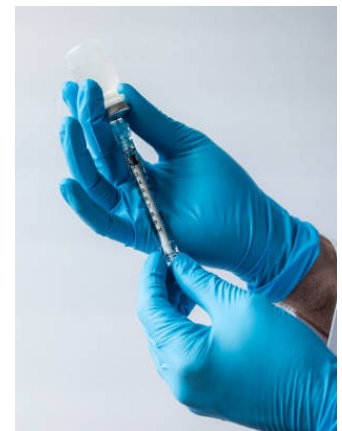
L'édition 2022 de la semaine européenne sera notamment l'occasion de communiquer sur la vaccination contre les papillomavirus, le virus de l'hépatite B ou le méningocoque C, pour lesquels des marges de progression de la couverture vaccinale existent.

Des outils de communication sont mis à disposition gratuitement par Santé Publique France qu'il est possible de commander dès à présent et jusqu'au 11 mars 2022 (attention, certains outils type calendrier vaccinal et affiches seront disponibles courant avril).

Connectez-vous sur le site internet : <http://www.semaine-vaccination.fr>

A l'espace réservé, entrez les codes suivants :

Identifiant : **CommandesSEV2022** - Mot de passe : **SEV2022**



Lancement du plan d'actions Covid Stop Ensemble



La programmation 2022 de « Covid Stop Ensemble » se situe dans la continuité de son lancement en août 2020, mais poursuit son adaptation à l'évolution de l'épidémie et aux mesures sanitaires mises en œuvre pour la combattre.

Son ambition principale : limiter les impacts de la Covid-19 en renforçant les mesures de prévention et freiner l'aggravation des inégalités sociales et territoriales de santé. Mais aussi, élargir à d'autres sujets les acquis obtenus par les associations dans les pratiques de santé publique.

Pour y répondre dans les mois à venir, deux objectifs spécifiques sont proposés :

1. Faciliter l'accès :

- A l'information, l'appropriation communautaire et collective permettant de mieux comprendre et mettre en œuvre les mesures de prévention sur la Covid-19.

- Aux structures de dépistage et de vaccination.

2. Promouvoir et améliorer la santé globale des populations en difficulté fortement impactées par la Covid-19.

La mise en œuvre de ce nouveau plan d'actions, actuellement en cours de lancement, ne pourra se faire sans les acteurs locaux et régionaux déjà impliqués dans l'espace public, les associations implantées dans les quartiers prioritaires, les collectivités locales qui jouent un rôle de levier très important sur leur territoire. L'Agence Régionale de Santé réaffirme l'ambition collective de s'investir majoritairement sur les territoires et auprès des publics prioritaires et la web conférence des associations qui s'est tenue le 15 février dernier a mis en exergue la volonté de nombreux acteurs à poursuivre leur mobilisation à nos côtés.

Pour plus d'information : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plan-dactions-covid-stop-ensemble-2022>

Etude Promosanté : la parole aux associations sur leur implication dans

Deux ans après le lancement du programme Covid Stop ensemble, PromoSanté IDF, à la demande de l'ARS, a interrogé un panel d'associations représentatives, par leurs missions, leurs territoires d'intervention, et les publics auxquels elles s'adressent.

L'objectif, était à partir de leur regard sur cette expérience, nouvelle pour beaucoup d'entre elles, de dresser un premier état des lieux et notamment d'identifier les **démarches de promotion de la santé** mises en œuvre, **les besoins en termes d'appui**. D'abord un premier constat, les associations, dont la raison d'être, pour la grande majorité, est « **d'aider les personnes en difficultés** », ont envisagé leur rôle dans le cadre de la crise sanitaire, comme un prolongement de leur mission socle. Elles ont compris pour la plupart qu'elles pouvaient, sans être des spécialistes de la santé, et à leur place, avoir un rôle facilitateur en matière d'accès à la santé pour les publics qu'elles accompagnent.

Malgré les difficultés rencontrées liées au contexte de crise et pour un grand nombre d'entre elles, à leur manque de connaissances, et de compétences...elles sont intéressées pour aller plus avant, à partir de cette première expérience, car **elles ont identifié la santé comme un enjeu clé** pour les habitants, comme le sont l'emploi, le logement, les transports.

Cette première évaluation, fait apparaître, en regard des besoins d'information, de montée en compétences, quatre leviers d'actions permettant de structurer un programme d'appui :

- **la formation sur des thématiques d'éducation à la santé** pour être plus à l'aise sur les sujets santé, savoir repérer les difficultés, pouvoir mieux orienter les habitants vers les professionnels du territoire ;
- **la mise à disposition de ressources fiables, actualisées, faciles d'accès, adaptées** à l'usage des associations, de leurs collaborateurs et bénévoles, et des publics auxquelles elles s'adressent ;
- **l'échange d'expérience** entre associations qui permet de se situer en tant qu'acteur, de s'enrichir des bonnes pratiques des autres associations, de nouer des contacts utiles ;
- **l'importance de s'inscrire dans un maillage territorial** et de pouvoir s'appuyer sur des partenaires territoriaux (CLS, ASV, CLSM).

Save-the-Date : Vaccination Covid-19 et réduction des inégalités : premiers retours d'expérience

Le mercredi 16 mars 2022 se déroulera, au Campus Condorcet à Aubervilliers, une demi-journée d'échange sur les retours d'expérience portant sur **la vaccination et la réduction des inégalités**.

La vaccination anti-covid des personnes en grande précarité et des personnes résidant en quartiers populaires sous-vaccinées est depuis le début de la campagne vaccinale une priorité de santé publique. Quelles sont les expériences réussies menées par les acteurs dans les territoires ? Comment capitaliser sur ces bonnes pratiques pour amplifier les démarches d'aller-vers à l'avenir ?

Cette matinée permettra de mettre en lumière certaines actions probantes et d'échanger entre acteurs sur les difficultés surmontées et les leviers de réussite qui permettront d'améliorer l'efficacité de notre mobilisation collective en direction de ces publics.

Pour confirmer votre présence et vous inscrire à ce rendez-vous, [c'est ici !](#)



Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières



Boîte à outils

Retrouvez un flyer sur [la vaccination des enfants](#) disponible en français et en anglais sur le site de l'Agence.

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).